

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 7 AVRIL 2023

D2023-25  
Subventions aux associations  
2023

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21
Vote POUR	17	
Vote CONTRE	0	
Abstentions	4 (M-B Lebègue, R. Besson, A. Guyon et F. Jaillet)	
Date de la Convocation		
3 avril 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

**Présents** : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

**Absents Excusés** : Anthony MARASCO (a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT), Guy LONGEPIERRE (a donné pouvoir à Roger THEVENOT), Robert GUILLARD (a donné pouvoir à Patrice DUPONT).

Les travaux de la commission en charge des associations sont présentés par Madame de DE CROMBRUGGHE.

Messieurs Bouchy et Houdinet ont quitté la salle au moment du vote.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à 17 voix POUR, 0 contre et 4 abstentions, approuve le tableau suivant faisant état des subventions allouées aux associations :

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20230407-D23-DE

	Subvention votée en 2022	Subvention versée 2022	Subvention votée en 2023
ACCUEIL DES CHARMILLES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ADMR	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AIKIDO			250,00 €
AMICALE BOULE CRECHOISE	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AMIS DU BOCAGE	155,00 €	0,00 €	200,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	0,00 €	250,00 €	250,00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE EXCEPTIONNEL			1 250,00 €
BADMINTON	300,00 €	300,00 €	300,00 €
BIBLIOTHEQUE	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
COMITE CYCLISTE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
DON DU SANG	200,00 €	200,00 €	200,00 €
FOYER RURAL	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
FOYER RURAL EXCEPTIONNEL			500,00 €
HARMONIE	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
INTERCLASSE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
JSC	3 000,00 €	3 000,00 €	3 200,00 €
JU JIT SU	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LA PECHE L'ARLOISE	300,00 €	pas dossier	300,00 €
LA PECHE L'ARLOISE EXCEPTIONNEL	0,00 €	0,00 €	700,00 €
MÉMOIRE ET HISTOIRE DE CRECHES	500,00 €	pas de dossier	500,00 €
NOUNOUS	200,00 €	200,00 €	300,00 €
PAC	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €
POMPIERS CORMORANCHE	150,00 €	0,00 €	150,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SCOOTER VESPA CLUB	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SOU DES ECOLES	300,00 €	pas de dossier	500,00 €
TENNIS CLUB CRECHOIS	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LE BIEF DE L'ARLOIS	250,00 €	250,00 €	250,00 €
LE BIEF EXCEPTIONNEL			750,00 €
JSC Stage foot	800,00 €	pas de dossier	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>24 850,00 €</b>
<b>NON AFFECTE</b>			<b>5 150,00 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>			<b>30 000,00 €</b>

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le ..12/04/2023.....

Acte affiché le ..12/04/2023

Acte contresigné le ..12/04/2023

Le Maire, Roger THEVENOT

La secrétaire de séance

